

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18239**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'édition spécialité Librairie: enjeux et pratiques émergentes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310t Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel maîtrise les techniques de la commercialisation et de la vente de ses produits - dont la vente en ligne et la vente de contenus numériques.

Il exerce son activité en relation avec différents services et intervenants de l'interprofession du livre, des collectivités et des médiateurs culturels - dont il est au fait des pratiques et de leurs évolutions.

Il est en charge de l'élaboration de fonds et constitue un assortiment pour les rayons de librairie et organise le stockage.

Il approvisionne et suit l'état des stocks informatiquement, identifie les besoins en approvisionnement, établit et réceptionne les commandes. Il peut être en charge de la négociation des ouvrages.

Il maîtrise les outils informatiques appliqués à la librairie pour l'assortiment, la gestion des stocks, l'administration de sites web et la recherche d'information bibliographique

Il définit et met en œuvre les actions et événements promotionnels via des supports variés. Il est en charge de la médiation culturelle, de la mise en scène et de l'animation des rayons et sites Internet commerciaux permettant l'optimisation des ventes.

Il accueille et conseille le client grâce à ses connaissances de la littérature éditée, et des genres éditoriaux.

Il peut être en charge de la gestion comptable et administrative de la librairie, du suivi et de l'analyse des résultats des ventes et de la coordination d'une équipe de libraires.

- Sélectionner et commander un assortiment, constituer un fonds
- Utiliser les logiciels de gestion des stocks, d'assortiment, d'achat, de recherche bibliographique appliqués à la librairie
- Mettre en scène la surface de vente
- Organiser et animer des rencontres et événements culturels
- Conseiller le client de librairie en appliquant les principes et la relation client
- Appliquer les techniques commerciales et de médiation culturelle
- Administrer la communication et la vente en ligne
- Appliquer les gestes et procédures de manutention

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans les librairies indépendantes, les librairies des grandes surfaces culturelles, les librairies du secteur culturel et associatif, dans le secteur du commerce de livres dans un contexte d'activité en ligne.

Le diplômé de la Licence professionnelle peut prétendre aux emplois suivants :

- Libraire, responsable de secteur spécialisé dans une librairie, vendeur/se en librairie
- Chef de rayon librairie dans une grande surface
- Manager/euse, responsable de rayon librairie papeterie, produits culturels
- animateur de librairie en ligne,
- Responsable e-commerce du secteur des livres numériques

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

M1706 : Promotion des ventes

M1707 : Stratégie commerciale

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

DUT Métiers du livre et de la documentation ou diplôme professionnel équivalent

L2 généraliste mention Histoire, mention Lettres ou mention Information Communication

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 : Connaissance de l'interprofession et de ses pratiques (8 ECTS - 84h)

UE2 : Connaissance de l'environnement culturel et professionnel (9 ECTS - 95h)

UE3 : Environnement professionnel et nouvelles pratiques de la librairie 1 (8 ECTS - 66h)

UE4 : Pratique des outils informatiques appliqués à la librairie 1 (5 ECTS - 25h)

UE5 : Environnement professionnel et nouvelles pratiques de la librairie 2 (4 ECTS - 50h)

UE6 : Pratique des outils informatiques appliqués à la librairie 2 (2 ECTS - 30h)

UE7 : Communication et médiation culturelle (4 ECTS - 50h)

UE8 : Projet Tuteuré (10 ECTS - 150h)

UE9 : Stage (10 ECTS - 12 semaines)

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 (création des licences professionnelles).

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Arrêté du 22 septembre 2014 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse – Jean Jaurès à délivrer des diplômes nationaux (habilitation actuelle).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 octobre 2013 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse – Jean Jaurès à délivrer des diplômes nationaux (première habilitation).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5>

418.kjsp?RH=services

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr
<http://dam.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès
5 allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Histoire, Histoire de l'art et Archéologie / Département Archives et Médiathèques
Centre universitaire
116 boulevard Montauriol- BP 796
82017 Montauban cedex

Historique de la certification :

Changement de nom de l'Université de Toulouse II - Le Mirail en Université Toulouse - Jean Jaurès selon le vote du Conseil d'administration du 25 mars 2014.